

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 27 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.

Étaient présents : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

Étaient représentés : Christian CHABERT (pouvoir à N. MANTONNIER), Thierry JAVELAS (pouvoir à F. FAYARD), Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Nathalie SORIA (pouvoir à E. BILBOT), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Fabien PLANET (pouvoir à N. COLOMB), Matthieu NIVOT (pouvoir à E. DELPONT)

Étaient absents : Anne-Lise VIALLO, Thierry SANCHEZ

Secrétaire de séance : Evelyne BERNARD

18h30 - Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Il procède à l'appel des Conseillers Municipaux et prend acte de 7 pouvoirs, 2 absents et 2 retards.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024.

Aucune remarque n'est relevée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle brièvement les points mis à l'ordre du jour de la séance. Concernant les 3 premiers points, il donne les indications suivantes :

- Il s'agira pour la première délibération, que le Conseil Municipal, donne un avis sur le projet du SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale. Cécile ROSSI, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT, Messieurs Loïc MOREL, Président du SCoT et Jean-Pierre POINT, Vice-Président, feront une présentation générale du SCoT.

18h33 – arrivée de Monsieur Emmanuel DELPONT

Monsieur le Maire rappelle que le SCoT est un outil de planification « politique » fixant les grandes orientations du développement du territoire.

- Concernant la deuxième délibération, celle-ci est liée à la présentation du SCoT, avec « l'application à la parcelle de ce SCoT » du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. S'ensuivra un débat sur le PLUi intercommunal et communal. Il en profite pour souligner la présence de Thomas ROCHIER, Responsable du service urbanisme, qui présentera le dossier.
- La troisième délibération relative au Rapport d'Orientation Budgétaire est portée par Monsieur le Maire qui souhaite que les élus apportent potentiellement des éléments nouveaux qui pourraient aider à compléter l'ensemble du travail préparatoire fait pour le budget et les futurs investissements.

Monsieur le Maire poursuit l'énoncé de l'ordre du jour.

Madame Evelyne BERNARD est désignée secrétaire de séance.

Pour la bonne information de tous, **Monsieur le Maire** rappelle que la séance est filmée.

L'ensemble des débats peut être réentendu sur le support :

<https://www.youtube.com/live/cpnPwn7jGRI?si=rq-i6lt7Zdan7XCa>

18h38 – arrivée de Monsieur Alain COURTHIAL

1 - Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) – Rapporteurs : Monsieur le Maire/Philippe Chave

Monsieur Philippe CHAVE synthétise la délibération. Il informe ensuite que l'Assemblée a été destinataire d'un dossier comprenant la délibération du conseil syndical, le bilan de la concertation, l'ensemble des pièces du rapport du projet SCoT. L'organe délibérant de l'établissement public va soumettre pour avis aux communes le projet d'arrêt du SCoT. Il précise d'autre part que la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées est en cours, que le projet du SCoT sera soumis à une enquête publique et qu'à l'issue, des observations pourront être formulées. Possibilité de reprendre le SCoT sur certains points. Concernant le Document d'Orientations et d'Objectifs annexé à la délibération, il souligne qu'après 6 années de travaux, d'études, de concertation et de réunions, les élus ont fait le choix d'articuler le projet de territoire autour de 4 axes forts :

- Aménager durablement la vallée de la Drôme,
- Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources,
- Consolider l'excellence environnementale du territoire,
- Développer une mobilité durable et solidaire.

En préambule de la présentation, les élus sont invités à prendre connaissance du document synthétique intitulé " Synthèse du DOO" qui a vocation à éclairer les enjeux associés au SCoT.

Monsieur le Maire et Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain rappellent en préambule l'articulation entre les deux principaux documents de planification, complémentaires, et en cours d'élaboration sur notre territoire, à savoir :

- Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui définit un projet à l'échelle d'un bassin de vie et dont il fixe les objectifs généraux à moyen terme.
- Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui décline ce projet à l'échelle de la parcelle et détermine l'affectation immédiate des sols.

Il est par ailleurs rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'élaboration du SCoT « Vallée de la Drôme Aval » a été prescrite par délibération du Conseil Syndical en date du 15 mars 2017.

Ce SCoT concerne le périmètre formé par les deux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre ci-après :

- La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS).
- La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD).

La Vallée de la Drôme - Aval est un territoire rural multipolaire avec une répartition des populations et des centres de décision. L'identité de la vallée est liée à un maillage de villages et de hameaux autour des bourgs centres, dont l'implantation et la taille dépendent directement de la configuration géographique locale.

Rappel des **objectifs poursuivis** par le SCoT Vallée de la Drôme Aval :

- Ce SCoT a pour ambition de définir un projet global, d'aménagement, de développement durable, basé sur une vision cohérente, partagée et solidaire du territoire, à moyen et long terme.
- L'enjeu est d'anticiper les perspectives de croissance démographique, en proposant un développement équilibré et réfléchi du territoire tout en respectant la qualité environnementale, la préservation du foncier et la protection des terres agricoles.
- Au travers du SCoT, le Syndicat mixte souhaite continuer à anticiper, et confirmer son identité en rassemblant autour du projet d'éco-territoire rural.
- Il s'agit d'élaborer une stratégie d'aménagement durable, partagée et solidaire qui se décline différemment selon, les EPCI et les Communes.

Par délibération n°16/2023 du **14 décembre 2023**, le **Conseil Syndical a approuvé le bilan de la concertation et a arrêté le projet du SCoT** conformément aux articles R143-7 et L103-6 du Code de l'urbanisme.

La commune de LIVRON-SUR-DRÔME a été destinataire, comme l'ensemble des Communes du territoire du SCoT de la vallée de la Drôme Aval, de l'ensemble du dossier comprenant :

- La délibération du Conseil Syndical portant sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet SCoT,
- Le bilan de la concertation,
- L'ensemble des pièces du dossier du projet de SCoT arrêté comprenant :
 - o Le Rapport de présentation,
 - o Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables),
 - o Le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs),
 - o Le DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique).

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme, l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 dudit code arrête le projet de SCoT et le soumet pour avis aux Communes membres de l'établissement public.

Monsieur le Maire et Monsieur Philippe CHAVE précisent également qu'au terme de la consultation de l'ensemble des PPA (Personnes Publiques Associées), le projet du SCoT sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L143-22 du Code de l'urbanisme. Il est rappelé qu'à l'issue de cette enquête publique, le projet de SCoT pourra être modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête, et du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article R.143-4 du Code de l'urbanisme, la Commune doit émettre un avis au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet de SCoT.

Monsieur le Maire et Monsieur Philippe CHAVE rappellent au Conseil Municipal qu'après 6 années de travaux, d'études, de concertation et de réunions, les élus ont fait le choix **d'articuler le projet de territoire autour de 4 axes forts**, tels que repris et largement développés dans le DOO annexé à la présente délibération, à savoir :

- **Objectif n°1** : Aménager durablement la vallée de la Drôme,
- **Objectif n°2** : Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources,
- **Objectif n°3** : Consolider l'excellence environnementale du territoire,
- **Objectif n°4** : Développer une mobilité durable et solidaire.

Afin de faciliter la bonne compréhension des enjeux fixés par le SCoT, les 4 objectifs du DOO ont par ailleurs été déclinés à travers un support synthétique dénommé « Présentation du document d'orientations et d'objectifs – ensemble vers 2040 », également annexé à la présente délibération.

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire et Monsieur Philippe CHAVE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R.143-4,

VU la délibération du Conseil Syndical n°09/2017 en date du 15 mars 2017 portant prescription de l'élaboration du « SCoT de la Vallée de la Drôme Aval », fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

VU la délibération du Conseil Syndical n°16/2023 en date du 14 décembre 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCoT,

VU le projet de SCoT joint aux convocations adressées aux membres du Conseil Municipal et annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité d'émettre un avis sur le projet de SCoT dans les trois mois suivant sa transmission.

*À l'issue de cette synthèse, la parole est donnée à **Monsieur Loïc MOREL**, Président du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval et Maire de la commune de Félines-sur-Rimandoule. Il présente tout d'abord Monsieur Jean-Pierre POINT, Vice-Président du SCoT, élu adjoint à Crest et Madame Cécile ROSSI, Directrice du Syndicat. Il remercie Monsieur le Maire pour cette invitation à venir présenter le SCoT et Philippe CHAVE pour sa synthèse.*

La présentation qui va suivre, découle d'un long travail qui a commencé il y a 7 ans. Ce travail a été interrompu à plusieurs reprises en raison de la COVID, des élections municipales mais aussi d'une étude importante qui a été entreprise sur l'eau. Le but de cette étude était de faire un document prenant en compte et gérant les ressources du territoire.

Il indique à nouveau que le projet SCoT est un lourd travail qui a demandé beaucoup de concertations. Le document présenté ce soir a été arrêté en décembre 2023. Il va être soumis à enquête publique puis devrait être approuvé après l'été si tout s'est bien déroulé.

***Monsieur le Maire** fait remarquer qu'à l'origine, c'est Monsieur Jacques FAYOLLET qui est l'initiateur du Schéma de Cohérence Territoriale pour les deux intercommunalités, rappelant qu'il a été Président du SCoT et Adjoint au Maire de Loriol-sur-Drôme ; il a cessé son mandat en 2020.*

***Monsieur Loïc MOREL** précise que Monsieur FAYOLLET a lancé la phase de diagnostic, c'est-à-dire la phase où sont dressés le bilan du territoire, les besoins et la phase PADD, qui est la phase philosophique du projet de territoire.*

***Madame Cécile ROSSI**, Directrice du Syndicat, prend la parole à son tour, pour présenter de manière détaillée le SCoT.*

Un powerpoint est diffusé en simultané sur les écrans.

Elle explique que l'intérêt de cette présentation est d'informer le public sur l'état d'avancement de la démarche du SCoT, d'expliquer brièvement le rapport de compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme plus locaux et présenter les grands points clé du DOO, Document d'Orientations et d'Objectifs. Elle rappelle que le territoire du SCoT est sur deux EPCI et qu'il est très attractif.

Possibilité de réentendre la présentation et de prendre connaissance du document sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/live/cpnPwn7jGRI?si=rq-i6lt7Zdan7XCa>

*Au cours de la présentation, lors de l'analyse concernant la consommation de l'espace et les chiffres présentés, **Monsieur Loïc MOREL** apporte la précision suivante : les chiffres annoncés sont donnés en lien avec la loi « Climat et Résilience » qui fixe des règles. En effet « la consommation entre 2011 et 2021 est divisée par 2 pour la suite et encore par 2 pour la suite, d'où ces chiffres ». Cela a donné une enveloppe globale permettant au syndicat de travailler sur la répartition de cette enveloppe entre l'habitat, l'économie, le tourisme, les équipements. Il a fallu, explique-t-il,*

prendre des décisions qui peuvent sembler arbitraires, prenant l'exemple des « campings » où il leur a été dit « vous êtes fous, vous avez décidé de nous tuer ». La réponse apportée c'est qu'il y a 27 grands campings sur le territoire sans compter les aires naturelles de campings. Monsieur MOREL précise qu'avec 27 campings, le territoire est bien pourvu. Il manque cependant des hôtels, de l'habitat et des lieux pour mettre des entreprises. Il a donc fallu prendre des décisions pour définir où seraient mis le peu d'hectares qui leur sont accordés.

Monsieur Loïc MOREL précise que la loi est bien faite au sens philosophique en indiquant « qu'il faut arrêter de consommer des espaces, arrêter d'étendre des communes comme cela s'est fait pendant 40 ans ». Il note que « c'est une très bonne manière de penser les choses ». Il ajoute cependant que « dire qu'il faut prendre uniquement ce qui a été consommé entre 2011 et 2021, et divisé par 2, cela signifie que « les gros consommateurs ont 50 % de beaucoup et les petits consommateurs ont 50 % de pas grand-chose ». Il complète ses propos en disant que la loi est mal écrite. Il précise que cela avait déjà été pris en considération par Biovallée. Il ajoute que notre territoire est un territoire qui consomme peu ; cela s'est vu d'ailleurs dans les bilans départementaux. « On était déjà de bons élèves mais malheureusement les bons élèves aujourd'hui, on leur demande de faire 50 % d'économie comme les mauvais élèves ». **Monsieur Loïc MOREL** conclut sur ce sujet en soulignant que le SCoT n'est pas là pour freiner le développement du territoire en mettant des chiffres, « on nous a donné des chiffres, on nous a donné une enveloppe qui était à répartir sur le territoire ».

Madame Cécile ROSSI poursuit sa présentation.

À l'issue, **Monsieur le Maire** indique que cette présentation fait le lien avec ce qui avait été transmis en 2022 sur le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), sur les rejets de CO₂, le développement des énergies alternatives et pour partie le projet de territoire qui a été validé en 2021 avec la CCVD. Un travail est entrepris en toute cohérence sur le PLUi et sur le projet de développement de la commune de Livron-sur-Drôme. Il remercie la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans pour ce travail entrepris depuis 7 ans. Le travail sur ce projet de SCoT s'est fait de manière saine en essayant d'équilibrer le développement de la commune. Ceci étant, il fait remarquer que le travail n'est pas terminé.

Ouverture du débat :

Monsieur Emmanuel DELPONT remercie tout d'abord les intervenants pour leur présentation et pour les documents détaillés qui leur ont été transmis. Il reconnaît qu'il s'agit là d'un exercice de synthèse particulièrement délicat pour un tel sujet. Il souhaite revenir sur le passage concernant la mobilité. Il souligne que les élus ont leur mot à dire et des actions à mettre en place. Cependant il indique que la commune dépend d'autres territoires. Il prend l'exemple des transports par le train avec la Région et les transports par le bus avec le Département.

Il fait remarquer les nombreuses inquiétudes depuis ces dernières années concernant la ligne de chemin de fer ainsi que de grosses difficultés avec un car qui s'arrêtait à Crest et qui faisait perdre une demi-heure aux utilisateurs pour aller jusqu'à Die.

Il ajoute que les éléments apportés ne leur semblent pas cohérents avec un développement des transports en commun. Il a bien entendu que les élus ont la possibilité d'indiquer ce qu'ils souhaitent voir se développer. Cependant il demande quelles sont les remontées qui peuvent être faites au Département et à la Région. Il demande par là même quels sont nos moyens d'actions, car les transports collectifs sont les premiers moyens à intervenir avant le covoiturage.

Monsieur Loïc MOREL répond que tout ce qui a trait aux transports collectifs, covoiturage, autostop, point relais, relève d'un travail dont les sujets sont discutés et débattus dans les intercommunalités. En termes de mobilité, le premier objectif du SCoT, a été de permettre d'offrir aux habitants du territoire l'emploi, l'habitat et les commerces à proximité. Il argumente en expliquant que si GPA s'agrandit, alors l'offre de travail augmentera. Pour cela, il faut être en capacité de pouvoir proposer un habitat de proximité, permettant aux personnes de se rendre sur leur lieu de travail en vélo ou par co-voiturage. L'objectif du SCoT est d'offrir l'emploi, l'habitat et les commerces.

Il précise d'autre part, qu'un bilan a été fait sur les commerces manquants sur le territoire. Un gros travail a été fait également sur l'implantation des commerces en centre-ville ou en centre de village. Ils ont refusé les commerces de

« rond-point » implantés à l'entrée des villages, qui n'étaient là que pour les voitures. Le souhait a été de casser cette tendance qui ne correspondait pas aux attentes. S'agissant des transports en commun, il indique qu'il y a un réel besoin, et que sur l'armature proposée, celle-ci suit les transports en commun. Il prend pour image que le trajet de Livron jusqu'à Saillans est notre colonne vertébrale et que cette colonne vertébrale est la ligne de chemin de fer. Cette ligne est primordiale pour l'avenir. Il y a eu, dit-il, des discussions pour un tram à hydrogène et il ajoute qu'ils se sont projetés loin avec les lignes de bus et le maillage du dernier kilomètre. Il y a eu une grande réflexion cependant, il précise que le SCoT n'est pas là pour imposer les choses. C'est surtout du ressort des intercommunalités. Le SCoT est un document accompagnateur. Il précise son propos en soulignant que si l'une des intercommunalités a un projet qui correspond au SCoT et souhaite le défendre auprès du Département et de la Région, alors le syndicat sera là pour la soutenir.

Madame Francine DAMBRINE demande un éclaircissement sur le lien entre le PLUi et le SCoT. Elle demande si le PLUi doit correspondre à ce qui est écrit dans le SCoT.

Monsieur Loïc MOREL répond par l'affirmative et précise que c'est la base de ce travail. Il ajoute que le PLUi devra être compatible avec le SCoT d'où la nécessité de travailler conjointement.

Monsieur le Maire parle aussi de compatibilité avec le schéma régional d'aménagement et de toutes les strates qui sont au-dessus. Il demande à revoir l'une des premières diapositives intitulées « SCoT : un document intégrateur de politiques publiques d'aménagement du territoire ».

Avant de visionner cette diapositive, **Monsieur Jean-Pierre POINT**, Vice-Président du SCoT prend la parole. Il note que c'est une chance pour le territoire d'avoir un PLUi en construction. Il précise son propos en expliquant que par exemple sur le territoire de la 3CPS, il y a des PLU qui sont récents. Ils ont travaillé de façon collaborative avec les communes, sachant que les conseillers du SCoT sont des conseillers municipaux et communautaires. L'objectif étant de trouver des moyens pour que les réglementations du SCoT soient globalement applicables. Il termine en soulignant que concernant la construction de ce PLUi, ils ont travaillé en accord afin d'éviter un écart trop important entre les prescriptions du SCoT et les PLU.

Monsieur le Maire revient sur la diapositive qu'il a souhaité visionner à nouveau. Concernant le Plan Climat-Air-Energie Territorial, le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le plan de mobilité, il précise que c'est un ensemble d'outils qui s'appliquent depuis longtemps aux PLU locaux et qui sont mis à jour. C'est un travail collectif de l'ensemble de ces outils de planification comme le SCoT, le PLH, le PCAET qui s'appliqueront dans le cadre du PLUi à la parcelle. Il rappelle que le SCoT est un schéma d'orientation politique générale. C'est en cohérence avec le travail qui a été fait et que les élus ont validé au sein de la CCVD. Le projet de territoire correspond en tout point à ce qui est inscrit dans ce SCoT ainsi que le Plan Climat-Air-Energie Territorial pour l'ensemble des chiffres sur lesquels on s'appuie et pour le développement des énergies alternatives afin qu'il y ait moins de rejet de CO₂.

Monsieur Loïc MOREL souligne que ce tableau est en perpétuelle évolution, ce qui génère des difficultés. Une évolution issue de nouvelles lois, comme par exemple, la loi sur les zones d'accélération sur les énergies renouvelables qui nécessite de sortir des cartes. Ensuite la Chambre d'Agriculture doit sortir un document cadre en précisant les terres non productives du département, ce qui génère encore de l'attente. De ce fait, le Syndicat a pris la décision d'arrêter le SCoT car ils ne peuvent pas attendre que toutes les lois sortent. Il souligne l'importance d'avancer pour que les entreprises et l'habitat puissent continuer à se développer et peut-être envisager de penser autrement que par des constructions de lotissements avec des petites parcelles. De son point de vue, il faut voir l'urbanisme différemment et de façon intelligente et agréable pour les habitants. Loïc MOREL fait savoir que des ateliers ont été organisés, en lien avec la DDT qui incite à aller dans ce sens-là.

Monsieur le Maire précise que concernant le PLUi, il faut que cela avance. Il ajoute qu'ils n'attendent pas que l'État définisse les zones d'accélération des énergies renouvelables. Ils vont sortir le PLUi et s'adapteront en fonction des politiques que l'État leur imposera.

Madame Francine DAMBRINE fait remarquer qu'il aurait fallu représenter les flèches dans le sens descendant sur le tableau présenté.

Elle demande si les ateliers étaient ouverts aux habitants.

Monsieur Loïc MOREL précise que c'était avec les élus du territoire.

Madame Francine DAMBRINE demande de quelle manière les personnes concernées (les campings, les agriculteurs ...) par ces changements seront informées.

Monsieur Loïc MOREL répond que pour la création du document, ils ont associé principalement les élus. Ensuite une deuxième phase débutera normalement début 2025, orientée vers l'habitant, vers les acteurs du territoire pour un travail de diffusion et de réflexion collective « sur comment changer et comment mieux faire ».

Cela a déjà commencé, informe-t-il, avec des ateliers sur l'habitat léger et prochainement des ateliers sur des thématiques différentes telles que la mobilité, des espaces de résilience (comment mieux vivre en ville tout en densifiant). Dans cette deuxième phase, le grand public et les acteurs du territoire seront associés.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu des réunions publiques.

Madame Cécile ROSSI complète les propos de Loïc MOREL. Elle précise qu'il y a eu des réunions publiques, des ateliers pour les acteurs du territoire et pour la phase DOO, des réunions publiques générales et plénières qui ont permis d'informer au fur et à mesure du processus d'élaboration.

Monsieur le Maire s'adresse à Loïc MOREL en lui demandant d'aborder la thématique de l'eau et notamment l'étude dédiée à ce sujet.

Monsieur Loïc MOREL précise qu'avec le changement climatique, l'État a pris conscience que l'eau potable devient une ressource primordiale et en fait l'un de ces principaux combats.

L'objectif du syndicat était de faire un document qui équilibre les ressources du territoire. Une étude sur l'eau a été lancée afin de démontrer que l'eau était suffisante sur le territoire pour pouvoir accueillir 1 % de croissance démographique d'ici 2050. C'était la base de l'étude. Cependant, étant donné que l'eau n'est plus une ressource abondante, ils se sont orientés vers un autre choix. Il y a de l'eau cependant il faut savoir bien la gérer et la partager. L'intérêt de cette étude était de montrer comment pouvoir accueillir une population supplémentaire tout en étant en capacité de partager cette ressource en eau avec de nouveaux habitants que l'on ne peut refuser sur le territoire. Cette étude s'est étendue sur un peu plus d'un an. Elle a été faite en collaboration avec le cabinet d'étude BRLI. A travers cette étude, le cabinet a expliqué que l'eau est bien présente mais pas suffisante sur le territoire et donc a démontré l'importance de lutter contre le gaspillage et de prélever l'eau aux endroits où elle impacte le moins. Il y a des solutions, des sécurisations à faire et des nouveaux captages.

Cette étude propose un plan d'action avec les financements, ce qui devrait permettre de mieux gérer cette ressource malgré le réchauffement climatique. Il rappelle que la moyenne de consommation d'eau par jour et par habitant est de 163 litres d'eau. Il souligne que l'objectif est de faire baisser ce chiffre pour avoir un territoire économe en eau et respectueux de cette ressource principale sur notre territoire.

Monsieur le Maire revient sur la présentation effectuée par la SAUR en décembre 2023. Il fait savoir qu'il était content lorsqu'il a été souligné par les intervenants, que la consommation d'eau moyenne par habitant avait diminué. Cependant il faudra réfléchir localement à une politique à mettre en œuvre et des actions pour continuer à faire baisser cette consommation moyenne. Des actions sont en cours avec le SMRD et un travail va être notamment entrepris dans l'ensemble des bâtiments communaux. Mais il faudra faire un travail supplémentaire auprès du grand public. Il souligne par ailleurs l'importance d'avoir des réseaux sains et étanches avec un rendement important. C'est un vrai enjeu pour les élus. Il précise que dans certains bassins de vie de la Drôme, quand il passe 100 Litres d'eau « il y en a 60 qui passent et 40 qui s'échappent des tuyauteries ». Il tient à préciser que la solidarité territoriale est importante et qu'il faut une inter connexion avec les réseaux des territoires qui ont moins de ressources en eau, afin de les sécuriser lorsqu'ils auront des chutes du rendement de l'eau ou quasiment plus d'eau comme à Grâne et à Chabrillan.

Madame Francine DAMBRINE intervient pour demander si dans ce rapport sur l'eau, il est question de l'eau pour l'agriculture.

Monsieur Loïc MOREL répond que le syndicat n'a pas voulu se substituer à tous les autres syndicats tels que le SMRD, le SDER, qui sont des spécialistes dans leur domaine.

Monsieur le Maire fait remarquer que c'est un long et laborieux travail et que Philippe CHAVE a participé à toutes les réunions depuis le début du mandat. Monsieur le Maire précise qu'il avait participé en 2016 au lancement du projet au sein du Syndicat Mixte de Développement de la Vallée de la Drôme (SMDVD).

Désormais ce travail est arrêté. Il faut que l'État le valide. Il n'est pas figé et sera adapté en fonction des évolutions législatives et réglementaires.

Monsieur Jean-Pierre POINT revient sur la communication faite aux particuliers. Il explique qu'à l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal va émettre un avis sur le document du SCoT. Ensuite, il y aura une enquête publique qui devrait commencer au début du mois d'avril 2024. Il informe que pendant cette enquête publique, les personnes publiques associées, la mairie et les particuliers pourront faire remonter leurs observations. Celles-ci seront intégrées par les commissaires-enquêteurs dans le SCoT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 27 Pour :

- **DÉCIDE D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** au projet de SCoT arrêté.

2 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Rapporteurs : Monsieur le Maire/Philippe Chave

Monsieur Philippe CHAVE procède à la lecture de la délibération.

Monsieur Le Maire et Monsieur. CHAVE, Adjoint délégué à la protection des populations, à la cohésion des territoires et au développement urbain rappellent que le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est une pièce essentielle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) porté par la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD). En effet, le PADD donne les orientations politiques d'où découleront ensuite le choix des secteurs à développer ou à renouveler, les changements de zonage et la réglementation.

Du fait de son importance, l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme prévoit qu'un débat sur les orientations du PADD soit organisé au sein de l'organe délibérant de l'EPCI compétent et des Conseils Municipaux des Communes membres.

Il est précisé par ailleurs que le débat sur le PADD du PLUi ne donne lieu à aucune délibération. Toutefois, il est conseillé d'en produire au moins un compte-rendu succinct. Il est ainsi proposé de retranscrire ce débat au sein de la présente délibération.

Le PADD du PLUi du Val de Drôme :

Le PADD a été établi à partir du projet de territoire du Val de Drôme en Biovallée, validé par le Conseil Communautaire du 31 mai 2022. Il est en totale cohérence avec les objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) approuvé en septembre 2021, du PLH (Programme Local de l'Habitat) approuvé le 18 octobre 2022, et du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours de finalisation.

Les 3 grands axes retenus dans le PADD annexé à la présente délibération sont les suivants :

AXE 1 – MENER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT AMBITIEUSE QUI AMÉLIORE LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE.

- 1.1 : Développer une stratégie foncière.
- 1.2 : Renforcer les polarités et le maillage entre les communes et conforter les bassins de services.
- 1.3 : Créer un parcours résidentiel complet en diversifiant l'offre de logements.
- 1.4 : Poursuivre le développement d'une mobilité novatrice et durable qui s'adapte aux contraintes et aux modes de vie du territoire.

AXE 2 – DÉPASSER LA LOGIQUE DE TRANSITION ET ORGANISER LES RUPTURES POUR RÉPONDRE VÉRITABLEMENT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, CLIMATIQUES ET SOCIAUX.

- 2.1 : Préserver les ressources naturelles et anticiper leur dégradation.
- 2.2 : Réduire la consommation d'énergie tout en renforçant la production d'énergie renouvelable locale.
- 2.3 : Elaborer une stratégie de la biodiversité et préserver les trames écologiques.
- 2.4 : Préserver la richesse des paysages et fédérer le territoire autour de l'agriculture.
- 2.5 : Garantir un cadre de vie qui compose avec les risques naturels et technologiques.

AXE 3 - LE VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE, UN TERRITOIRE D'ÉCONOMIE ET D'EMPLOIS : AFFIRMER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE.

- 3.1 : Assurer le développement des parcs d'activités qui accueillent les entreprises structurantes pour la Communauté de Communes.
- 3.2 : Renforcer la cohésion sociale - développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité (cf axe 1 – orientation 1).
- 3.3 : Pérenniser et renforcer le tissu d'activités dans et hors zone d'activité, en confortant les centralités.
- 3.4 : Accompagner la rupture des pratiques agricoles.
- 3.5 : Conforter l'économie touristique en se tournant vers un tourisme local, vert et respectueux des ressources du territoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-8 à L.153-23,

VU l'article 136-III de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article 136-III de la Loi ALUR du 24 mars 2014, depuis le 27 mars 2017, la compétence en matière de PLU a été transférée de plein droit aux EPCI et notamment ainsi à la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée,

VU les délibérations du Conseil Communautaire de la CCVD en date du 26 juin 2018 prescrivant l'élaboration du PLUi et fixant les modalités de collaboration entre la CCVD et ses Communes membres,

VU la délibération en date du 25 février 2020 validant le diagnostic et l'état initial de l'environnement du PLUi,

CONSIDÉRANT la nécessité que soient débattues, au sein du Conseil Municipal, les orientations du PADD du PLUi,

VU les débats opérés ce jour au sein de l'assemblée du Conseil Municipal.

Présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par Thomas ROCHIER

À l'issue de cette présentation, **Monsieur le Maire** précise que le PLUi est issu d'un long travail de 7 ans et qu'il est heureux que le SCoT et le PLUi aient été traités en parallèle, ce qui rend ces deux outils cohérents. Il tient à préciser qu'avec les techniciens et les élus, ils travaillent à l'application à la parcelle. La question principale est de savoir comment développer la ville sur les 12 années à venir, en matière de développement économique, d'habitat, de zones de résilience et de préservation de certains espaces (pelouses sèches). Il faut mettre ce travail en application et ce sera l'étape complémentaire du PADD. Il explique que le PADD, c'est un long travail, avec des débats. Il reste quelques arbitrages à mener avec l'ensemble des communes du territoire pour continuer à économiser de l'espace notamment agricole et de baisser les objectifs de consommation. Aujourd'hui, Monsieur le Maire dit que l'on se rapproche des arbitrages finaux. Dès lors que le SCoT aura été validé par les services de l'État, le PLUi sera arrêté et débattu avec les personnes publiques associées et l'ensemble des partenaires du département pour le faire valider. C'est un projet de territoire global avec des applications locales, ce qui est cohérent. Monsieur le Maire est heureux car grâce à un travail collectif, ces outils serviront aux élus de 2026 / 2032. Il rappelle qu'il y a eu 120 réunions sur le SCoT et qu'il y en a eu tout autant voire plus sur le PLUi. Il est très heureux d'avoir participé à la mise en place de ces outils avec ses équipiers.

Monsieur le Maire fait un aparté pour informer que la commission des finances initialement programmée le 13/03/2024 est reportée au 22/03/2024 à 17h30. Quant au prochain Conseil Municipal, initialement fixé lundi 25/03/2024, il est reporté au mardi 02/04/2024 à 18h30. D'autre part, il informe que concernant « Petites Villes de Demain », un COPIL réunissant l'ensemble des mouvances du Conseil Municipal va être programmé. Lors de ce COPIL, seront débattus les 3 premières fiches action de PVD, afin de les mettre en application, de lancer des études cette année et de commencer à mettre en œuvre, l'an prochain, en cohérence avec le travail qui a été fait, les engagements et la labellisation de « Petites Villes de Demain » qui a été faite avec les services de l'État. Il rappelle que PVD est un projet qui s'étale sur de nombreuses années. Il souligne l'importance d'une continuité dans ces projets.

Ouverture du débat :

Madame Francine DAMBRINE remercie tout d'abord pour cette présentation. Avec son équipe, elle a bien conscience, dit-elle, que les choix qui vont être faits seront déterminants pour l'avenir de la commune et pour l'organisation de son territoire. Elle souhaite revenir sur deux aspects concrets qui ont été évoqués en octobre 2023 avec Philippe CHAVE et Monsieur le Maire au sujet des coteaux du Brézème et des pelouses sèches. Une question avait été soulevée, et rappelle la situation pour le Domaine des Alexandrins. Il s'agissait de connaître les possibilités de la commune pour que le PLU intègre un cadre de culture de la vigne concernant les surfaces des terrasses et les techniques de construction des murets, ce qui serait porté à connaissance des propriétaires et qui serait en zone Brézème. Elle comprend que le travail actuel c'est le zonage des parcelles. Elle demande sur ce sujet, si les élus sont arrivés à un PLU « protecteur » et qui pourra éviter ces problèmes.

Au sujet des pelouses sèches, elle rappelle l'étude qui avait été faite par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) pour laquelle il était souhaité que ces espaces puissent être classés en zone naturelle sensible. Elle demande ce qu'il en est.

Monsieur Philippe CHAVE répond que le sujet a été abordé la semaine dernière lors d'une commission urbanisme à la CCVD. Le zonage des zones A et des zones N fait partie des questions qui ont été abordées. Il précise qu'à ce jour rien n'a été finalisé. Deux zones pourraient être mises en zone N. Il s'agit de la zone N Normale et de la zone NP Protégée. Ce sont les deux choix donnés par le bureau d'études qui travaille sur le PLUi. Il explique qu'à l'intérieur de cette zone N, où se trouvent les pelouses sèches, il faut identifier à quoi correspond la zone NP. À ce jour, ils n'ont aucune précision concernant ce qu'il peut être fait en zone N et en zone NP mais pas encore ce qui est défini à l'intérieur de ces zones.

Monsieur le Maire ajoute que l'on est dans le cadre de fléchage de parcelles et qu'ils ont eu un débat avec Philippe CHAVE pour savoir s'il fallait classer ces zones en zone NP. Une réflexion est en cours mais c'est un sujet qui prend du temps.

Madame Francine DAMBRINE demande si le souhait des élus c'est que cela passe en zone NP.

Monsieur Philippe CHAVE répond qu'actuellement c'est en zone N. Quoi qu'il en soit, que ce soit en zone N ou NP, la plantation de vignes est toujours possible. Ce qui fait la différence c'est sur l'indice P Protégé. Il faut attendre de voir ce que comprend cet indice.

Monsieur le Maire ajoute qu'ils attendent des éclaircissements du bureau d'études.

Monsieur Emmanuel DELPONT a bien conscience qu'il y a différents niveaux de zones (protégées ou pas), cependant il est étonné d'entendre qu'ils attendent le retour du bureau d'études.

Monsieur le Maire répond qu'ils attendent un retour au niveau juridique.

Monsieur Philippe CHAVE ajoute que c'est le bureau d'études qui porte le dossier et que lui-même, en tant qu'élus, il n'a pas les compétences juridiques pour dire ce qu'il faut mettre en zone protégée. Il précise que la zone NP concerne l'ensemble des 29 communes.

Monsieur le Maire complète en précisant que s'ils attendent un retour du cabinet d'études c'est pour éviter de faire des erreurs de classement.

Monsieur Emmanuel DELPONT comprend que la difficulté repose sur le fait que les règles doivent s'appliquer intelligemment en limitant des projets qui dénaturent sans bloquer les autres.

Monsieur le Maire précise que l'outil en question est un outil opposable d'où l'importance qu'il soit bien bâti juridiquement.

Monsieur Philippe CHAVE poursuit en précisant que les élus s'appuient sur les compétences des techniciens qui, lors de commissions, définissent ensemble ce qui peut être envisageable ou pas.

Monsieur Emmanuel DELPONT est rassuré d'entendre dire que les élus se réfèrent aux techniciens pour voir quelles peuvent être les possibilités à envisager.

Monsieur le Maire répond que bien évidemment, les élus fixent des orientations qui correspondent aux envies collectives mais ils s'appuient forcément sur les compétences des techniciens qui travaillent dans le domaine de l'urbanisme et qui sont capables, en tant que professionnels, de savoir si les demandes des élus peuvent être mises en application ou pas.

Monsieur Alain COURTHIAL souhaiterait revenir sur le développement économique et plus particulièrement sur les sociétés. Dans la présentation, il a été dit que seraient complétées, dans un premier temps, les zones industrielles. Il souligne que c'est une bonne chose. Néanmoins, selon lui, pour faire venir 2 000 habitants, il faut qu'il y ait des entreprises qui viennent s'installer afin que cela crée des ressources et de l'emploi. Mais au vu de la loi d'application du SCoT, et vu le nombre de terres disponibles pour développer les entreprises, il s'interroge. Il se demande comment ce sera possible d'accueillir 2 000 habitants supplémentaires.

Monsieur le Maire apporte les réponses suivantes :

Dans le cadre du PLUi, un travail sur la création de plusieurs nouveaux quartiers a été entrepris afin de compenser le développement de GPA qui va amener 250 nouveaux emplois. C'est le travail du PLUi et du SCoT. À cela s'ajoute l'arrivée de l'entreprise BWT, dans la zone de la Confluence, qui devrait amener 60 à 90 nouveaux emplois. Il annonce aussi, l'arrivée d'une nouvelle entreprise de 50 salariés sur 2 parcelles de la zone de la Confluence. À cela s'ajoute le développement de la société ADRAGOS PHARMA, avec 40 nouveaux emplois et le projet de Territoire Zéro Chômeurs qui concerne des Livronnais.

Monsieur le Maire dit qu'il faut développer l'habitat en conséquence car il est question d'au moins 400 à 500 nouveaux emplois. Il faut de la cohérence et un travail de réflexion est en cours avec les techniciens et les élus, sur le fléchage des périmètres pour l'implantation de nouveaux équipements publics, pour un nouveau quartier de 220 logements, et pour le déploiement d'une quarantaine de nouveaux logements sur le périmètre de Drôme Fruits. Il ajoute que le projet Drôme Fruits est actuellement ralenti par une étude sur des fouilles archéologiques.

D'autre part, il informe sur :

- L'avancement du dossier concernant le projet de la Maison Médicale, précisant que tout est validé entre les deux promoteurs.
- L'avancement du travail sur la centralité du commerce avec l'arrivée de la manager de commerce qui travaille sur le renouvellement et la veille foncière des locaux commerciaux.

Monsieur le Maire précise que c'est un travail d'ensemble. Il fait remarquer qu'il n'est pas possible de faire du développement économique sans faire de l'habitat, qu'il n'est pas possible de faire de l'habitat sans développer les équipements sportifs, et que pour attirer des habitants, il faut rendre la ville attractive avec un commerce de centralité.

Il rappelle les chiffres qui ont été annoncés lors de la cérémonie des Vœux, à savoir qu'au début des années 2000, il y avait près de 2 500 habitants qui partaient travailler à Valence alors qu'aujourd'hui, le chiffre est de 1600 personnes. Une nette amélioration est constatée mais il faut poursuivre. Il rappelle le travail entrepris pour la mise en vigueur du permis de louer qui consiste en une remise en état de tous les logements insalubres, de l'axe RN7, Combier, Aubin et une partie au Haut Livron. Il réitère ses propos précisant que c'est un travail d'ensemble qui se fait à travers le SCoT et cet outil de planification. Ce PLUi dit-il, est construit pour les 12 ans à venir. Cela fera partie des débats pour l'investissement au cours de la commission des finances.

Monsieur Alain COURTHIAL reprend la parole. Il entend et partage les propos tenus cependant il émet des réserves quant au fait qu'il y ait suffisamment de terres à allouer pour de nouvelles entreprises, des nouveaux équipements sportifs et de nouveaux logements.

Monsieur le Maire rappelle une nouvelle fois que tout est fléché dans le PLU local au sein du PLUi. Cela fait partie des arbitrages qui ont été faits également avec les Communautés de Communes du Crestois et du Pays de Saillans.

Monsieur le Maire comprends les inquiétudes de Monsieur COURTHIAL mais il précise qu'il fallait en passer par cette loi Climat et Résilience. Il explique que pour les 12 ans à venir, sur le périmètre, cela ira mais c'est ensuite que cela risque de se compliquer. L'État devra réfléchir, dit-il, aux conséquences de la mise en application des lois sur le terrain. Il ajoute qu'il partage les propos de Monsieur COURTHIAL, de ne pas « piquer » plus de terres agricoles et qu'il faut être dans une agriculture dynamique.

Il précise qu'en tant que Vice-Président au sein de l'Intercommunalité, il a décidé de travailler sur les densités d'emploi et l'emploi industriel qui durent et qui permettent de créer plus de richesses. Ce sont des choix politiques inscrits à la fois dans le PADD et dans le SCoT.

Monsieur Alain COURTHIAL revient ensuite sur ce qui a été évoqué concernant 30 logements/hectare. Il demande s'il s'agira de logements collectifs. Rappelant qu'il y a quelques mois, l'État ne voulait plus entendre parler de logements individuels. Monsieur le Premier Ministre est revenu dernièrement sur ces propos. Par conséquent sa question est de savoir si cela concernera seulement des logements collectifs ou également des logements individuels, précisant que 30 logements/hectare cela représente environ 330 m².

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une moyenne sur la durée de l'outil de planification. Dans le cadre du SCoT, il y aura 30 logements/hectare ; c'est cette moyenne qui sera appliquée. Il met en avant le fait que l'État avait imposé au départ 40 logements/hectare. Les élus ont refusé ces critères et ont dû « se battre » pour passer de 40 à 30 logements.

Il informe que suivant les périmètres, il y aura plus ou moins de la densification. Il prend l'exemple d'un nouveau périmètre qui devrait être attribué à la gendarmerie et pour lequel, il est fort probable qu'il y ait des bâtiments plutôt que des maisons individuelles. Mais cela est en cours de réflexion et il faudra écrire un cahier des charges et veiller à

le faire appliquer par les promoteurs. Il précise qu'il y a des cahiers des charges pour le développement durable, des cahiers des charges environnementaux et des cahiers des charges pour bien vivre ensemble avec des espaces de résilience dans les quartiers pour éviter tous conflits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 27 Pour :

PROPOSE :

- **de DONNER acte** de la présentation des orientations générales du PADD du PLUI puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLUI du Val de Drôme, en application de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme,
- **de DIRE** que le PADD dont il a été débattu est annexé à la présente délibération,
- **de DIRE** que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération.

Monsieur le Maire remercie Thomas ROCHIER pour le travail accompli.

3 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 – Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire procède à une analyse synthétique du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

Il informe que le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 est une obligation légale pour les communes qui ont 3500 habitants. Il rappelle que le vote du budget primitif est reporté au mardi 02/04/2024 à 17h30 et qu'il doit être précédé dans un délai de 10 semaines maximum, de la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire. Il rappelle que désormais, il s'agit de la maquette pour la nouvelle comptabilité M57. Pour les autres maquettes budgétaires, le délai est de 2 mois maximum. Le Débat d'Orientation Budgétaire doit donner au Conseil Municipal les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer de manière effective son pouvoir de décision, à l'occasion du vote du budget.

20H23 – Nathalie MANTONNIER sort de la salle.

Monsieur le Maire présente un rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024. Le rapport est joint en annexe.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'État dans le département.

Monsieur le Maire rappelle les grands axes de chaque volet et selon le cas, apporte des compléments à ce qui est énoncé dans le rapport.

20H26 – Retour de Nathalie MANTONNIER dans la salle

Ouverture du débat :

1 - Volet concernant la transition écologique :

Madame Francine DAMBRINE souhaite aborder le sujet du photovoltaïque sur les bâtiments communaux et demande si ce projet s'inscrit dans le schéma directeur des énergies renouvelables sachant qu'il y a des aides à l'appui.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise qu'effectivement, en lançant ces projets, il faut profiter des aides et surtout ne pas les rater. C'est en présentant des projets bien financés, que cela va générer des économies. Cela fait partie du travail des techniciens qui préparent les dossiers pour tous les bâtiments qui pourront supporter ou pas, du photovoltaïque sur les toits.

Madame Francine DAMBRINE souligne qu'elle n'a pas vu cette demande pour Livron dans les résultats du SDER. Ce qui a été abordé, dit-elle, c'est le plan éolien pour la commune de Grâne.

Monsieur le Maire répond que les élus travaillent en parfaite collaboration avec le Vice-Président du SDER, Monsieur Jean-Marc BOUVIER. Il en profite pour préciser qu'il ne fait pas partie de la commission mais que c'est une bonne chose que Madame DAMBRINE en fasse partie.

Madame Francine DAMBRINE demande si le développement du photovoltaïque sur les toits sera dans le cadre du SDER.

Monsieur le Maire précise qu'avec ses équipiers, un travail est en cours sur la zone d'accélération des énergies renouvelables. C'est un travail d'ensemble et cela ne concerne pas seulement le SDER.

Monsieur Emmanuel DELPONT informe tout d'abord qu'il fait partie d'un groupe de travail sur la thématique du photovoltaïque. D'autre part, Il souligne que son équipe partage les orientations envisagées, néanmoins il fait remarquer que « vu de l'extérieur, on trouve que ça pourrait aller plus vite ». Il comprend que ce n'est pas le seul sujet et que cela demande d'y consacrer du temps.

Monsieur le Maire entend les propos de Monsieur DELPONT et comprend que cela peut paraître long mais il rappelle que parmi la quantité de sujets à traiter, il cite entre autres l'éclairage public, le photovoltaïque, la remise en état des bâtiments communaux, le patrimoine communal, les routes, etc ..., il faut trouver du temps supplémentaire pour travailler en parallèle et de manière concomitante. Il précise qu'il peut y avoir des complications, notamment pour certains dossiers concernant des travaux qui nécessitent de faire au préalable des demandes de subventions. Si les travaux sont lancés avant cela, alors les subventions ne seront pas obtenues. Il ajoute que quelquefois, on peut avoir des réponses de certaines institutions, 9 mois voire un an après avoir fait des demandes. Cela contribue au ralentissement de l'avancement des projets. **Monsieur le Maire** informe que l'objectif est de travailler sur tous les projets environnementaux et d'énergie alternative qui sont obligatoires et nécessaires et de faire les demandes au bon moment pour bien les financer et amortir plus vite le coût d'investissement et donc faire des économies pour la commune.

Monsieur Emmanuel DELPONT reconnaît cette difficulté pour bien monter les dossiers. Il rappelle que sur le mandat précédent, il avait été reproché à l'équipe en place de ne pas avoir suffisamment bien monté certains dossiers et les prix avaient explosé, par exemple la Maison Pignal et les vestiaires du rugby. « Il faut prendre son temps pour bien monter les dossiers et qu'ils arrivent au bon moment ».

Concernant le désendettement de la commune, il faut, de son point de vue, regarder par rapport à l'investissement dit-il, rappelant qu'on était à 2,9 Millions, puis à 1,5 Millions et enfin à 811 000.

Monsieur le Maire répond que c'était conjoncturel et note qu'avec toutes les charges, il a été généré un résultat exceptionnel de 1,4 Millions. C'était au-delà de ses attentes. Mais c'est grâce à un travail important qui a été réalisé sur ce budget et grâce à une ligne de conduite fixée afin que les investissements soient faibles.

Monsieur Emmanuel DELPONT dit qu'il faut regarder le désendettement mais pas seulement. Il faut aussi regarder l'investissement. Il ajoute que, bien entendu, il y a des programmes qui sont terminés et d'autres qui vont démarrer. Et comme l'a dit très justement Monsieur le Maire, dit-il, ils rejoignent d'ailleurs ses propos, le désendettement, sans compter les nouveaux emprunts qui vont être faits, n'a aucun sens. Ils l'avaient signalé l'an dernier.

Il tient à assurer à Monsieur le Maire que son groupe continuera à participer à toutes les réunions et toutes les commissions. Il précise qu'ils sont présents systématiquement. Ils ont beaucoup d'idées qu'ils ne manquent pas de partager pour que cela puisse profiter à tous. Leur optique c'est de continuer ainsi.

Monsieur le Maire répond que pour une bonne cohésion dans le futur, son équipe et lui-même ont une volonté d'intégrer toutes les mouvances y compris les personnes qui ont envie de participer. Cela évitera des fractures quand il y aura des élections mais aussi cela évitera de gaspiller l'argent. Ces projets de travaux doivent être menés sur de longues années, c'est pour cela qu'il faut travailler ensemble, dans la même direction et avoir une ligne de conduite commune.

Madame Francine DAMBRINE intervient au sujet de la gestion de l'eau et du transfert de compétence à venir avec la Communauté de Communes. Elle fait remarquer que Monsieur le Maire n'a pas pu participer aux travaux qui ont eu lieu.

Monsieur le Maire répond qu'il était pris par d'autres obligations.

Madame Francine DAMBRINE demande si on a la garantie que l'action entreprise par la commune sur la gestion de l'eau sera poursuivie.

Monsieur le Maire répond que cela fait partie d'un travail de réflexion avec Monsieur Jean-François FAURE. Dans le cadre d'un transfert obligatoire, il y aura des discussions et des échanges avec le Président de la CCVD et les élus du territoire. S'agissant du patrimoine livronnais, Monsieur le Maire tient à ce qu'il soit préservé. Aujourd'hui, on est dans les prémices des débats, précise-t-il, ajoutant que les chiffres concernant la commune n'ont pas encore été transmis. Il réitère son propos comme quoi une réflexion avec ses équipiers est en cours. Les priorités de Monsieur le Maire c'est avant tout la solidarité entre communes avec des interconnexions de réseaux. Il précise que certaines petites communes sont en difficultés et n'ont plus les moyens de remettre leurs réseaux en état. Il fait remarquer qu'il est ouvert aux idées qui lui seront proposées. Cela dit, la volonté et la ligne de conduite des élus est de préserver le patrimoine et les intérêts de la commune. C'est ce qui a été évoqué lors d'une réunion en mairie avec le conseiller intercommunal délégué qui a été nommé par le Président de la CCVD.

Il souhaite donner son point de vue dans le cadre du transfert de cette compétence. Il dit qu'il est en pleine réflexion car il est partagé entre le fait que la commune garde son patrimoine et pense aux petites communes qui ont de graves difficultés de remise en état de leurs réseaux. « On ne peut pas laisser à l'abandon des communes qui n'ont plus d'eau en été. On aurait pu supporter leur réseau pendant cette période, se vendre de l'eau puis une fois le réseau rétabli, refermer le tuyau et continuer à travailler pour nous. L'interconnexion entre les réseaux, c'est peut-être l'un des axes, pour amener une solidarité entre tous les territoires. » Il ajoute qu'il y a beaucoup d'enjeux avec l'eau et notamment la maîtrise de ses prix. Il souligne que Madame DAMBRINE fait partie de la commission. Ce transfert de compétence sera difficile à porter.

En réponse à Monsieur le Maire, **Madame Francine DAMBRINE** précise qu'elle ne fait pas partie de cette commission. Elle demande si la question de la reprise de la gestion de l'eau par les collectivités locales est un sujet évoqué dans la prise de compétence.

Monsieur le Maire précise que cela signifie de prendre l'eau en régie intercommunale. C'est un sujet qui sera à valider par les élus. Concernant la commune de Livron, elle est sous délégation de service public jusqu'en 2028. Au fur et à mesure de la reprise des compétences et des avancées, seront pris en compte les Délégations de Service Public, les syndicats, les régies. C'est un dossier compliqué pour la Communauté de Communes. En réponse à Madame DAMBRINE, il fait remarquer que c'est l'une des hypothèses qui pourrait être validée par les élus.

Madame Francine DAMBRINE demande si ce sujet peut faire l'objet d'un débat.

Monsieur le Maire répond que cela fait partie de ces propos en tant que Vice-Président et de ceux du Président de la CCVD.

2 – Volet Habitat et Urbanisme

Monsieur le Maire précise que sur ce thème, il est question :

- Du permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne. Il en profite pour rappeler qu'il animera deux réunions publiques, qui vont se tenir les 6 et 21 mars prochain afin de présenter ce dispositif aux Livronnais. Il constate qu'il y a un réel manque d'information des habitants, au vu des différents commentaires sur les réseaux sociaux, d'où la nécessité de ces réunions d'informations.
- De la réhabilitation du parc de logements communaux et la mise aux normes électriques d'équipements communaux
- De la restructuration du quartier de la Gare / Drôme Fruits et lancement du programme immobilier
↳ **Monsieur le Maire** revient sur la partie Drôme Fruits. Il explique la raison pour laquelle c'est un dossier qui est long et qui dure dans le temps. Il rappelle que les travaux lancés en février 2023 avaient été interrompus 11 mois, par la SNCF. Les travaux de dépollution des constructions ont repris fin janvier 2024. Désormais l'INRAP, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, va faire stopper ces travaux à compter de juin 2024 pour des fouilles archéologiques qui devraient durer de nombreux mois.
- D'un soutien aux programmes immobiliers avec le démarrage du projet place de la Madeleine (logement et plateau médical)
↳ **Monsieur le Maire** précise qu'il travaille sur ce sujet avec Evelyne BILBOT et Alice JARDIN TONKENS, qui sont à la recherche d'un local pour l'infirmière en pratique avancée qui a été formée à l'Université d'Aix-en-Provence. Le travail est en bonne voie et le démarrage du projet est imminent.
↳ Il rappelle que suite aux questions qui avaient été soulevées en Conseil Municipal du 30 mai 2022 en vue de l'attribution de subventions exceptionnelles, qui étaient de l'ordre de 4 000 € pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de 8 000 € pour la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, le dossier est sorti et une présentation sera faite en séance par Mesdames BLANCHARD et LLAMAS.
- Du suivi de l'aboutissement du SCoT et du PLUi

Madame Francine DAMBRINE se fait préciser que cela ne coûtera rien cette année.

Monsieur le Maire répond par la négative. Il explique que le dossier Drôme Fruits a été confié à la CCVD lors du mandat 2008-2014 afin de racheter ce bien, à la demande des Livronnais pour soutenir 4 ou 5 familles d'agriculteurs qui étaient en difficulté. Le rachat de ce tènement était de l'ordre dit-il, de 690 000 €. Cela a été transmis officiellement par la CCVD en 2017 à EPORA « Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ». C'est une structure avec une organisation qui porte de gros dossiers et cela prend du temps. Par clarté pour les Livronnais, il souligne qu'il y a eu en premier lieu, les études pré opérationnelles (marché de l'habitat, besoin en bâtiment tertiaire...). Aujourd'hui, on est dans la phase de déconstruction puis un travail sera entrepris avec la CCVD afin de monter un cahier des charges environnemental avec les élus et avoir la maîtrise du dossier. Monsieur le Maire fait part de sa volonté qu'il y ait un quartier et non un lotissement. Ce quartier mixera à la fois des bureaux, de l'habitat et éventuellement un projet économique et un ensemble de petites maisons individuelles. Une fois le cahier des charges environnementales monté et à l'issue des fouilles archéologiques, ce terrain appartenant à la CCVD sera revendu au promoteur qui aura été recruté au préalable, et qui aura pour mission la construction de ce quartier.

À partir de là, une différenciation sera faite entre les achats, les dépenses et les recettes générés par le terrain. Il rappelle la convention de 2017 et note qu'EPORA prendra en charge environ 125 000 € du déficit foncier, la commune

en prendra autant et la CCVD prendra en charge 50 % du reste du déficit foncier. Monsieur le Maire informe qu'il a obtenu 820 000 € d'aide publique sur le fonds friche gouvernementale pour la restructuration des friches industrielles. Il parlera du bilan une fois les travaux terminés.

Pour finir, selon lui, il était important de clarifier ce sujet auprès des Livronnais car il voit beaucoup de commentaires sur les réseaux sociaux et notamment des commentaires de personnes parfois malveillantes qui se cachent derrière des pseudonymes pour colporter de faux propos.

Madame Francine DAMBRINE revient sur sa question précédente et demande confirmation que cela n'impactera pas le budget 2024.

Monsieur le Maire répond que cela n'impactera pas le budget communal en 2024.

3 – Volet Qualité de Vie :

❖ Concernant la partie Environnement et Aménagement :

- implantation de nouveaux containers semi-enterrés :

Il parle d'un travail de concertation avec les riverains, pour l'implantation de ces containers et il évoque la réunion qui a eu lieu rue des Boissonniers, avec les riverains, Jean-François FAURE et Philippe CHAVE. Il parle de l'importance d'être à l'écoute de chacun ce qui peut permettre de trouver des lieux plus adaptés pour la pose des containers.

- végétalisation :

Cela concerne la plantation d'arbres notamment dans l'espace public et la végétalisation place Vignaux. Monsieur le Maire attend un résultat plus probant dans un futur proche cependant il met en lumière la plantation de 295 arbustes qui ont été plantés à la ferme Chuquantic par les enfants des écoles de Livron et aussi un autre projet qui concerne la plantation de plus de 400 arbres récemment. Ce sujet requiert une remise en question. Concernant la végétalisation place Vignaux, cela a pris du retard car c'est en lien direct avec LIDL. Il développe en précisant que ce sont les compensations environnementales de LIDL qui doivent compenser en végétalisant les 2/3 de la place Vignaux. Il regrette, ajoute-t-il qu'avec l'arrivée de la maison médicale, il y aura moins de platanes.

- Concertation et orientation du projet de tiers-lieu du Haut-Livron :

Il remercie Nathalie MANTONNIER pour avoir trouvé les financements nécessaires pour lancer cet accompagnement sur les tiers-lieux. Il informe que des élus se sont inscrits à la formation sur cette thématique.

- Etude de faisabilité et concertation sur le projet de la Maison Domazane :

Ce projet est porté par un architecte du service public, le CAUE. Les comités de quartier ont permis de se concerter et donc d'ajuster le projet de façon constructive.

- Aménagement du lac des Petits-Robins (phase 2) :

Organisation de la fête du lac en mai prochain

- Réalisation des 3 premières fiches-action :

- Place de la Madeleine

- une étude est en cours pour la remise en état de la Forge

- mise en place des réunions de concertation afin que dans le cadre de Petites Villes de Demain (PVD), les élus soient en phase avec les Livronnais

- Accompagnement des projets d'extension :

- du CFA Batipôle :

Cela concerne environ 6 hectares et il s'agit du nouveau pôle de formation Sud-Est pour la formation des jeunes qui vont utiliser des engins de travaux publics.

- du LIDL, de GPA et du groupe BWT

À cela s'ajoute une nouvelle entreprise qui comptera près de 50 salariés et qui créera entre 7 et 9 nouveaux emplois. Dans l'immédiat il ne souhaite pas la nommer car il attend le vote de la délibération à la CCVD.

❖ Concernant la partie Patrimoine et Accessibilité :

- Restauration de la Tour du diable avec la signature du bail emphytéotique pour la restauration de la Tour
- Mise en sécurité de l'ancienne forge de la Nationale 7
- Mise en sécurité des bâtiments du BMX qui font partie du patrimoine communal
- Préservation et entretien des canaux
 - ↳ au vue de l'état des canaux, intervention des services pour une remise en état entre Livron et la vanne Giraud. Cela nécessite désormais un entretien régulier afin d'éviter d'avoir à faire intervenir des entreprises.

❖ Concernant la partie Animation économique :

- Soutien à l'action commerciale :
 - ↳ Monsieur le Maire précise que le souhait est d'avoir un pôle office de commerce / office de tourisme. C'est ce qui a été évoqué dernièrement dans le groupe « tourisme ».
 - ↳ Concernant la taxe sur les locaux commerciaux vacants, Monsieur le Maire fait référence au rapport de force entre la collectivité et la Foncière Massena pour le local de Carrefour Market.
 - ↳ Concernant le commerce des Petits Robins, cela suit son cours avec le recrutement du repreneur qui est finalisé, ainsi que les visites, le comité de sélection est en voie de finalisation. À ce jour il y a 7 repreneurs et c'est la CCVD qui se charge de faire une première sélection avant le recrutement du repreneur.
- Lancement du projet du village d'entreprises artisanales de la Confluence
 - ↳ Pénurie de petits locaux artisanaux : Beaucoup de personnes vivent leur entreprise au sein de leur lotissement.
 - ↳ Mise à disposition d'ici 24 mois, d'une trentaine de petits locaux en location ou en vente à la zone de la Confluence.

Monsieur Emmanuel DELPONT tient à apporter une remarque au sujet de la forge. Il a compris qu'il s'agit uniquement d'une mise en sécurité afin d'éviter que cela se dégrade plus. Il rappelle que concernant l'aménagement de la forge, ce sujet était en fin de liste dans les priorités du mandat. Il ajoute qu'il y a effectivement d'autres priorités mais dans le cas où il s'agit d'une mise en sécurité, cela paraît indispensable.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit effectivement d'une sécurisation pour cette année. Il informe qu'il va y avoir un travail sur une fiche-action sur ce projet. En effet, il y a de nouveaux besoins dans la commune et on pourrait imaginer que cette forge pourrait être utile à la collectivité. Ce sera débattu dans le cadre du comité de pilotage.

Monsieur Emmanuel DELPONT reprend la parole. Au sujet du Tiers-Lieu, il demande si un consensus a été trouvé et si c'est jugé nécessaire parce qu'il existe déjà des équipements communaux avec la salle Jean Despert, précise-t-il.

Monsieur le Maire entend et accepte les remarques apportées. Cela fait partie du débat public, ajoute-t-il. Il donne la parole à Nathalie MANTONNIER afin de compléter ce sujet.

Madame Nathalie MANTONNIER apporte les informations suivantes :

- Ce ne sera pas à terme un équipement municipal ou communal supplémentaire car l'idée de ce Tiers-Lieu, c'est que ce projet soit repris par d'autres personnes qui proposeront des activités. Elle précise qu'il y a un pilotage communal et une impulsion forte apportée par la commune, cela étant, à terme, ce n'est pas un projet communal.
- Concernant le consensus, elle précise qu'un travail va démarrer cette année dans le cadre de l'étude de faisabilité. Il déterminera s'il y a effectivement un consensus et quels seront les partenaires intéressés pour venir habiter ce Tiers-Lieu.
- Elle ajoute qu'au vu des dynamiques qui ont été identifiées, notamment avec les associations du Haut Livron et la volonté des habitants, très apparente dans le cadre du comité de quartier, il est intéressant de travailler sur ce sujet et de voir s'il y a des liens à faire et des mises en synergie pour répondre aux besoins des habitants et du territoire.

Monsieur le Maire ajoute que le rôle du cabinet est d'accompagner les élus, les associations et les habitants du Haut Livron. L'importance est de travailler en concertation, sur des projets qui créent du lien social dans les quartiers et de trouver des lieux où les gens peuvent se retrouver. C'est le travail qu'a entrepris Nathalie MANTONNIER, en trouvant de surcroît entre 80 et 100 % de financement de l'étude. Cela représente un budget conséquent. S'il est avéré que ces orientations ne sont pas celles attendues par les habitants, alors il faudra revoir les besoins, toujours en concertation.

Monsieur Alain COURTHIAL revient sur l'implantation des containers semi-enterrés pour les poubelles. Il demande si les poubelles ainsi que la collecte des ordures ménagères seront supprimées.

Monsieur le Maire répond que cela fait partie d'un travail sur le terrain, avec l'organisation de réunions dans les quartiers pour trouver des consensus si les habitants le souhaitent. Il fait référence au consensus qui a été passé rue des Boissonniers afin de trouver un lieu plus adapté pour l'implantation des containers semi-enterrés. À contrario, le Haut Livron ne sera pas un sujet de débat étant donné qu'il l'a déjà été lors du mandat précédent. Il souligne qu'à partir du moment où c'est un souhait des habitants alors ce sont des économies dans l'organisation de la collecte des ordures ménagères. **Monsieur le Maire** ne souhaite pas de conflits et précise que c'est la CCVD avec ses compétences, qui doit assumer ses responsabilités.

Madame Francine DAMBRINE demande des précisions sur le projet de la maison de Domazane.

Monsieur le Maire répond que le CAUE va faire une étude de faisabilité, en accord avec le comité de quartier et l'association ACADIA. Un travail va être entrepris sur un lieu d'hébergement à l'étage. Ce lieu d'hébergement pourrait permettre :

- à l'association d'héberger à la nuitée les bénéficiaires d'un chien d'assistance, qui viennent de tous les coins de France, ce qui leur éviterait d'aller à l'hôtel.
- D'accueillir de jeunes sportifs dans le cadre de l'organisation de certains championnats avec les clubs Livronnais

Cela permettrait de créer des ressources pour amortir les charges de ce bâtiment qui est un patrimoine collectif mais qui nécessite d'être remis en état. L'objectif étant que ces ressources d'hébergement permettent d'équilibrer le budget de ce bâtiment et permettre de le faire perdurer. **Monsieur le Maire** souhaite qu'un travail soit fait sur la pérennisation de ce site car pas question qu'il quitte le patrimoine public, rappelant que dans le passé, c'était une école publique et qui est historique dans ce quartier.

Madame Francine DAMBRINE se fait préciser que ce sera de l'hébergement.

Monsieur le Maire précise que ce sera effectivement de l'hébergement mais pas du Airbnb et rappelle que c'est le CAUE qui conseillera et accompagnera la collectivité.

4 – Volet Protection et Sécurité

- **Plan Communal de Sauvegarde :**

La dernière crise relative à une situation d'attente de la crue a permis de mieux comprendre et appréhender la mécanique notamment avec la CNR et les services de l'Etat. Monsieur le Maire envisage un nouvel exercice mais c'est l'IRMa (Institut des Risques Majeurs) qui en est l'organisateur. Il remercie Madame Nathalie NIESON, Vice-Présidente de Valence Romans Agglo pour son soutien.

- **Fin de l'étude de déploiement des bassins du St Blaise**

- ↳ Attente de la restitution sur la fin de cette étude

- ↳ Soumettre l'étude au service de l'Etat pour validation

- ↳ Si validation de l'Etat, alors un travail sur le projet, le coût et à terme sur son déploiement

- **Déploiement de caméras sur les points de dépôts sauvages d'ordures ménagères**

- ↳ Monsieur le Maire déplore que des encombrants (matelas, cuisinières....) soient déposés à tout va dans les rues et il donne l'exemple des rues au Haut Livron.

- ↳ Au niveau juridique, tout sera fait en conformité et il informe que les caméras changeront d'emplacement au fur et à mesure afin d'essayer de mettre fin à ces dépôts sauvages.

Dans le cadre des arbitrages lors de la commission des finances, Monsieur le Maire informe que seront abordés les nouveaux projets.

Pas de question de l'assemblée

5 – Volet Education et Citoyenneté

Monsieur le Maire remercie ses équipiers et les services qui travaillent sur ce projet collectif.

- **Conseil Municipal des Enfants**

- ↳ Visite de l'ASPA à Valence le 13/03/2024

- ↳ Visite du Sénat à Paris le 19/06/2024

- **Consolidation de la procédure de rappel à l'ordre**

- ↳ C'est de la prévention

Monsieur le Maire a reçu à plusieurs reprises des jeunes adolescents accompagnés de leurs parents dans le cadre d'un rappel à l'ordre. Le résultat est plutôt satisfaisant.

- **Programme de sensibilisation des élèves et apprentis sur la sécurité routière**

- ↳ Intervention de la Police Municipale dans les écoles

- ↳ Journées de sensibilisation notamment sur les accidents de la route

Pas de question de l'assemblée

6 – Volet Mobilité et Déplacements

- **Sécurisation routière : entrée sud des Petits-Robins et avenue de Provence**

- ↳ Monsieur le Maire informe qu'un aménagement va être fait sur l'avenue de Provence, précisant qu'un automobiliste a été pris à une vitesse de plus de 100 km/heure sur l'avenue.

- ↳ Concernant l'entrée sud des Petits-Robins, il précise que cela a fait partie d'un débat avec des échanges entre le Département qui a la compétence sur cette route et la collectivité.

- **Déploiement de la première piste cyclable et assistance à maîtrise d'ouvrage de la deuxième phase**

- ↳ Monsieur le Maire fait part de son insatisfaction et demande à ce que les pistes cyclables soient déployées au plus vite sur la commune.

- **Accompagnement technique et financier de la déviation**

- ↳ Les négociations ont été faites entre Madame la Préfète de Région et Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

- ↳ Monsieur le Maire fait savoir que la phase de négociation de reprise financière va commencer. Il sera fléché ce qui est prévu dans le rétroplanning. « On attendra la fin de l'année, le temps que l'on ait trouvé un accord ou pas, avec Madame la Préfète de Région et Monsieur WAUQUIEZ, Président de la Région.

Pas de question de l'assemblée

7 – Volet Animation, Sport et Culture

- **Décentralisation d'actions et d'animations dans les quartiers**

- ↳ Suite à la présence de Nathalie MANTONNIER au comité de quartier de Domazane, un travail est en cours sur un spectacle décentralisé dans tous les quartiers.

- ↳ Souhait de la municipalité de ramener la culture et toutes les actions municipales au plus proche des quartiers, contrairement à ce qui peut être écrit sur les réseaux sociaux comme quoi les quartiers sont oubliés.

- **Vers la Labellisation : Livron ville sportive**

- ↳ Au vu du nombre de licenciés, Monsieur le Maire a demandé à ce qu'un recensement soit fait suite à l'engagement des associations, notamment les associations sportives, afin de travailler sur une recherche de labellisation pour récompenser les bénévoles et les associations sur « Livron et Ville sportive ».

- **Concertation autour de la création d'équipements sportifs structurants**

- ↳ Les équipements sportifs doivent s'adapter à notre ville grandissante. Il donne pour exemple le pétanquodrome qui engendre beaucoup de dépenses car plus adapté et c'est « une passoire thermique ». Un travail sera entrepris en lien avec le club de pétanque sur l'évaluation de besoins en équipements sportifs structurants. Ils seront portés dans le contexte du nouveau quartier qui sera lancé dans le cadre du PLUi, avec les 220 logements, pour venir soutenir les créations d'emplois locales.

Madame Francine DAMBRINE demande à ce qu'un budget leur soit transmis dans le cadre de la politique culturelle et évènementielle.

Monsieur le Maire répond que le budget sera transmis lors de la commission des finances.

Il en profite pour faire savoir que pour une meilleure lisibilité dans l'évolution des politiques publiques de la commune, il a demandé au Directeur Général des Services, à ce que dans l'avenir, un budget par service soit établi, incluant la

masse salariale par service et par secteur. Il précise que ce n'est pas pour « fliquer » les agents. Il complète en soulignant qu'il souhaiterait avoir connaissance du budget global du Centre Social car c'est un service qui amène beaucoup de nouvelles dépenses mais en contrepartie, il amène aussi beaucoup de nouvelles ressources avec comme financeur, la Caisse d'Allocations Familiales. Leur budget est équilibré en dépenses nouvelles et encore plus en recettes. L'analyse par secteur est un véritable enjeu.

Madame Francine DAMBRINE reprend la parole pour expliquer sa demande de budget. Elle précise qu'effectivement, le budget leur permettra d'avoir une vision par secteur et de savoir comment se traduit une politique en terme financier.

Monsieur le Maire rejoint les propos de Madame DAMBRINE, ajoutant qu'à l'arrivée de son équipe, il a fallu dans un premier temps, restructurer les services car il n'y avait plus de cadres, cela faisait suite à l'abandon de poste de l'ancienne Directrice Générale des Services et du départ précipité de la Directrice Générale Adjointe. Fournir un budget par service est l'une des prochaines étapes mais suite à un départ au service financier, l'attente d'un nouveau cadre s'impose ; Ce nouveau cadre devra avoir une vision plus « gestion et finances » que comptabilité publique.

8 – Volet Santé et Accompagnement

● Jardins nourriciers de la Confluence

↳ Monsieur le Maire partage les informations suivantes :

L'assemblée générale se déroulera samedi 09/03/2024. Le matin, à partir de 10 heures, il y aura une visite sur place à la Confluence puis à partir de 14h00, ce sera l'ouverture de l'assemblée générale.

Pas de question de l'assemblée

● Conseil des habitants

↳ Organisation d'un comité de pilotage qui s'est déroulé en présence de la CAF, d'un habitant et d'une représentante de la MJC.

● Suivi du déploiement de la fibre

↳ Le plus gros du déploiement est quasiment terminé sur l'ensemble de la commune. Désormais un travail va être fait avec Laurent MANTONNIER et les services sur tous les points bloquants ou liés à des problèmes administratifs afin de dénouer des situations complexes pour certains des habitants.

● Accompagnement dans l'installation (Infirmière en Pratique Avancée)

↳ C'était l'un des engagements pris par l'équipe municipale, au moment de la crise des médecins et qui a été porté fortement par le Docteur ROSSIGNOL. Il précise que 4 Infirmières en Pratique Avancée (IPA) ont été formées pour les communes de Livron, Loriol, La Voulte et Le Pouzin, afin de soulager le quotidien des médecins, précisant qu'elles travailleront en lien direct avec eux.

Pas de question de l'assemblée

9 – Finances et Ressources Humaines

● Optimisation des ressources de fonctionnement (politique tarifaire, CCID)

↳ Travail sur les piscines non déclarées

● Gestion dynamique des ressources humaines et des dépenses de personnel

↳ Bien maîtriser la masse salariale qui représente 60 %, notamment lorsqu'il y a des augmentations de l'État, il faut trouver des ressources pour compenser.

Pas de question de l'assemblée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 27 Pour :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

4 - Dossier de déclaration préalable en vue de travaux de remplacement de menuiseries au 88 avenue Joseph Combier – Rapporteur : Philippe Chave

Monsieur Philippe CHAVE procède à la lecture de la délibération.

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain informe l'assemblée de la nécessité d'engager des travaux de maintenance du patrimoine bâti de la commune.

Exposé de la délibération :

Afin d'améliorer son isolation thermique et acoustique, le bâtiment communal situé au 88 avenue Joseph Combier et accueillant actuellement « la Mission locale Vallée de la Drôme » nécessite des travaux de remplacement des menuiseries donnant sur l'avenue Joseph Combier.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'un dossier de « déclaration préalable » conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 27 Pour :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à procéder au dépôt d'un dossier de déclaration préalable.

5 - Projet d'élimination des eaux claires parasite du réseau d'assainissement collectif rue du Perrier et passage des Quatre Saisons - Approbation du projet et plan de financement – Rapporteur : Jean-François Faure

Monsieur Jean-François FAURE procède à la lecture de la délibération.

Monsieur Jean-François Faure, Adjoint délégué aux travaux, informe l'Assemblée d'un projet de travaux consistant à l'élimination des eaux claires parasites présentes dans le réseau d'assainissement collectif de la commune et occasionnant une arrivée d'effluents supplémentaires à traiter à la station d'épuration. Ces travaux se feront rue du Perrier et passage des quatre saisons.

Ces derniers, d'un montant de 460 000 € HT, peuvent être financés par l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %, et par le Conseil Départemental de la Drôme à hauteur de 20 %. Le reste à charge pour la Commune serait donc de 30 %.

Le plan de financement est donc le suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Taux	Montant € HT
Projet d'élimination des eaux claires parasite rue du Perrier et passage des Quatre Saisons	460 000 €	Agence de l'eau	50%	230 000 €
		Conseil Départemental de la Drôme	20%	92 000 €
		Participation communale	30%	138 000 €
Total € HT	460 000 €	Total	100%	460 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 27 Pour :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux pour les différents secteurs ;
- **APPROUVE** le plan de de financement prévisionnel proposé ;
- **FIXE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 460 000 € HT ;
- **INFORME** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024 du budget annexe assainissement ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter une aide financière à l'Agence de l'eau et au Conseil Départemental de la Drôme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 - Versement d'un acompte sur la subvention de la ville au Centre communal d'action sociale avant le vote du budget primitif 2024-Rapporteur : Evelyne Bernard

*Avant de procéder à la lecture de la délibération, **Madame Evelyne BERNARD** rappelle que le vote du budget interviendra le 02 avril 2024.*

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 1612-20

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget

CONSIDERANT que le vote du Budget primitif 2024 de la ville interviendra le 2 avril 2024 et que les subventions allouées pour l'année 2024 par la ville ne peuvent être attribuées avant cette date,

CONSIDERANT que le CCAS a besoin pour son fonctionnement et pour assurer la continuité du service public d'une avance de subvention.

CONSIDERANT que le montant de l'avance calculé s'élève à 110 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 27 Pour :

- **AUTORISE** le versement d'un acompte sur subvention au CCAS avant le vote du budget primitif 2024 d'un montant de 110 000 €.

7 - Convention de partenariat 2024 avec l'association MJC Coluche nomade : programmation culturelle « Humour »
– Rapporteur : Nathalie Mantonner

Madame Nathalie MANTONNIER précise qu'il s'agit d'une formalisation du travail de partenariat mis en œuvre avec la MJC depuis 20 ans et la reconnaissance de son expertise notamment sur le volet « humour ». Cette convention a pour objet de fixer le rôle et les prérogatives de la mairie et des associations. Elle prévoit le versement d'une subvention de 8 000 € pour l'organisation de 4 spectacles dans l'année.

Dans la convention, il est précisé qu'en contrepartie de tout ce qui est logistique et frais qui correspondent à la mise en place des spectacles, la MJC récupère la billetterie tandis que la commune met à disposition, les salles, les moyens humains et matériels ainsi que tous les relais de communication nécessaires pour les spectacles.

Elle ajoute que l'association joue pleinement son rôle en tant que force de propositions sur la programmation « humour ».

Madame Nathalie MANTONNIER termine en soulignant qu'elle se réjouit et se félicite que la MJC Coluche soit pleinement associée à la programmation culturelle de Livron. C'est un partenariat agréable qui a été mis en place de manière très fluide. Elle rappelle par ailleurs que la MJC est également associée aux événements autour du jeu et à la vie du Centre Social.

Madame Nathalie MANTONNIER, Adjointe déléguée à la culture, informe l'Assemblée que la Mairie de Livron-sur-Drôme, après analyse du projet de programmation culturelle « Humour » présenté par L'Association MJC Coluche Nomade, apporte son soutien pour l'organisation de 4 spectacles au cours de l'année 2024 :

- sous forme de subvention à hauteur de 8 000 euros,
- sous forme de mise à disposition à titre gracieux des salles municipales.

Les modalités de partenariat sont définies dans une Convention de partenariat entre la MJC Coluche Nomade et la Mairie de Livron-sur-Drôme pour l'année 2024, durée d'une année non renouvelable.

La subvention attribuée à l'Association MJC Coluche Nomade sera versée en deux fois :

- Un acompte de 50 % à la signature ;
- Le solde, soit 50 % sur présentation d'un état des dépenses et d'un bilan succinct qualitatif et quantitatif des actions réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 27 Pour :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association MJC Coluche Nomade.
- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux des salles municipales pour l'organisation de 4 spectacles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de partenariat 2024 avec l'association MJC Coluche nomade : programmation culturelle « Humour », et tout document afférent à la présente.

8 - Village de Noël 2024 : Tarification exposants – Rapporteur : Nathalie Mantonnier

Madame Nathalie MANTONNIER informe qu'afin d'anticiper au mieux les besoins en stands pour le Village de Noël, il est proposé de fixer dès à présent les tarifs. Cela permettra de mettre en place, au plus tôt, l'appel à candidature et de faciliter la prospection.

Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction car le Village de Noël a bien redémarré et avec beaucoup d'engagements.

Madame Emmanuelle GIELLY demande à ce que soient rappelés les tarifs 2023.

Madame Nathalie MANTONNIER répond à Madame GIELLY qu'elle les connaît. Elle précise qu'ils étaient beaucoup plus élevés en 2023.

Madame Emmanuelle GIELLY se dit très heureuse d'avoir été entendue.

Monsieur le Maire répond que son équipe sait écouter.

Madame Francine DAMBRINE précise que dans la note qui leur a été transmise, cette délibération parle d'une convention avec la MJC.

Madame Nathalie MANTONNIER répond qu'il y a eu une erreur de rédaction et cela a été corrigé.

Suite à cela, **Madame Francine DAMBRINE** s'interrogeait sur l'implication de la MJC.

Madame Nathalie MANTONNIER et **Monsieur le Maire** répondent que les portes sont ouvertes à la MJC et elle pourra participer sans aucun problème.

Madame Nathalie MANTONNIER, Adjointe déléguée à la culture, informe l'Assemblée qu'après la réussite de l'édition 2023, le Village de Noël se tiendra de nouveau en 2024. Il sera situé sur la place de l'Hôtel de Ville, la Place de la Citoyenneté et la place Grangeon. Il comportera chalets en bois, stands extérieurs et stands intérieur. Des animations auront lieu lors de l'évènement afin de faire de cette période un moment magique pour petits et grands.

Le Village de Noël sera ouvert au public aux horaires et jours suivants :

- Vendredi 29 novembre 2024 de 17h à 20h,
- Samedi 30 novembre 2024 de 10h à 20h,
- Dimanche 1^{er} décembre 2024 de 11h à 18h.

L'accès au Village de Noël sera gratuit pour le public.

Afin de développer la qualité de ce marché et sa variété, un dossier d'appel à candidature pour les exposants souhaitant participer à cette nouvelle édition a été mis en œuvre et une grille de tarification est proposée comme suit :

Tarifs TTC pour 3 jours			
Exposants	Chalet 4x2m	Emplacement intérieur (En mètre linéaire)	Emplacement extérieur (en mètre linéaire)
	50,00 €	20,00 €	10,00 €
Manège / autre structure d'animation	< 50m ²	De 50 à 200m ²	>200m ²
	20,00 €	60,00 €	100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 27 Pour :

- **APPROUVE** la tarification et les modalités d'organisation et de tenue du Marché de Noël du vendredi 29 novembre au dimanche 1^{er} décembre 2024 Place de l'Hôtel de ville, Place de la Citoyenneté et Place Grangeon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les déclarations nécessaires et à conduire les prestations nécessaires à la réalisation de cette manifestation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer l'appel à candidatures pour les exposants, puis à signer les contrats d'occupation avec les candidats retenus par la commission de sélection.

À l'issue des votes, **Nathalie MANTONNIER** prend la parole pour préciser qu'un flyer sur la « Semaine des Femmes » a été déposé sur chacune des tables. Elle remercie le service communication pour cette belle affiche et en profite pour présenter le programme de cette semaine et retracer les actions menées à Livron. Elle souligne que la journée du 8 Mars a pour objet de rappeler que les femmes ont des droits et que l'on est censé les défendre. Pour les défendre, il faut rendre les femmes visibles et montrer ce dont elles sont capables. Elle a choisi de les mettre en avant par le biais de la culture

Questions diverses : Néant

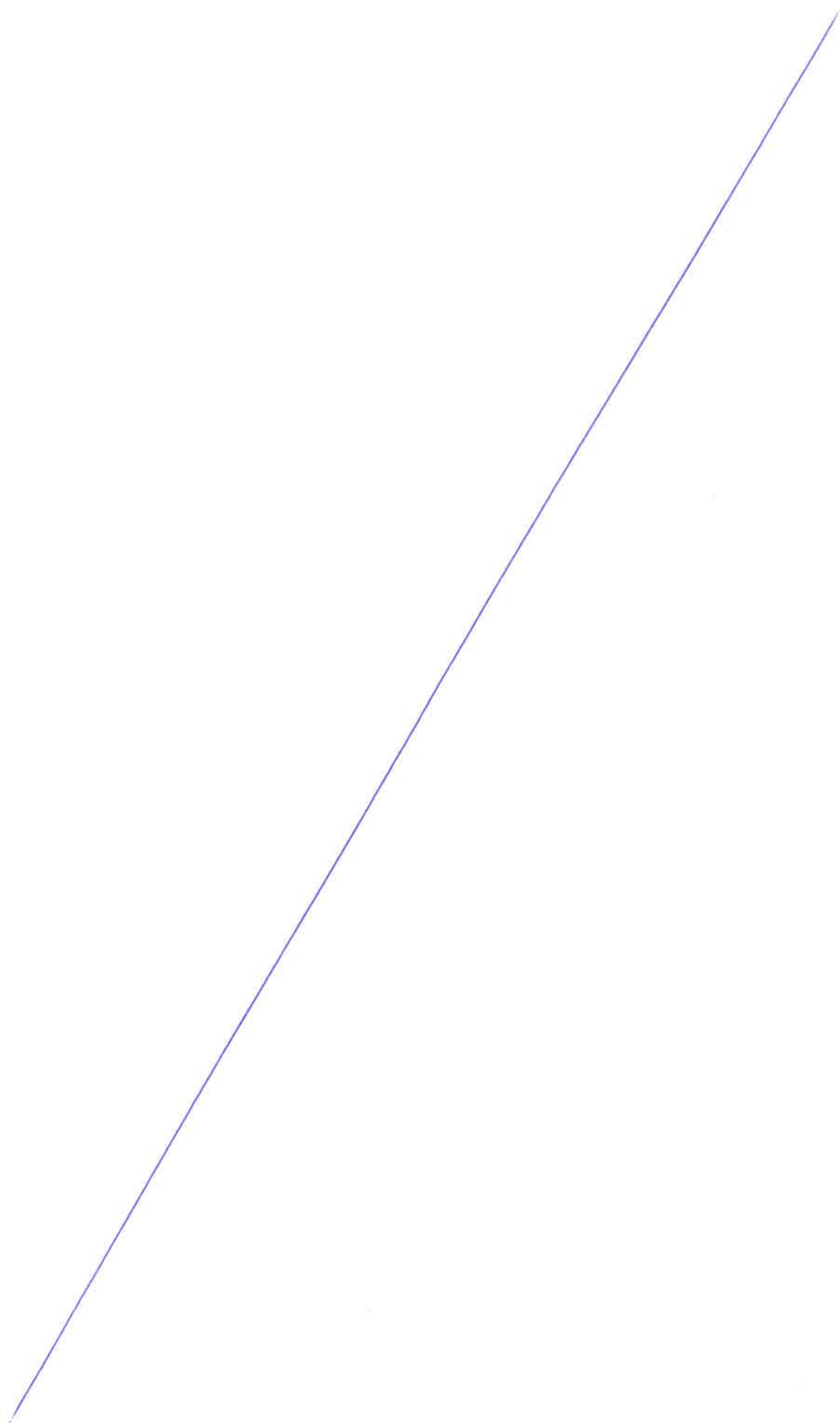
Clôture de la séance à 22h10

**Le Maire,
Francis FAYARD,**




**La secrétaire de séance,
Evelyne BERNARD,**





CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 04 MARS 2024

VOTES

N°	NOM	Procès-verbal du Conseil Municipal du 29/01/2024			Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)			Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)			Rapport d'Orienta- tion Budgétaire 2024			Dossier de déclaration préalable en vue de travaux de remplacement de menuiseries au 88 avenue Joseph Combier		
		Délib. 1			Délib. 2			Délib. 3			Délib. 4					
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
1	FAYARD F.	X			X			X			X			X		
2	MANTONNIER N.	X			X			X			X			X		
3	CHAVE P.	X			X			X			X			X		
4	BERNARD E.	X			X			X			X			X		
5	FAURE J.F	X			X			X			X			X		
6	VIALLO A.L															
7	CHABERT C	X			X			X			X			X		
8	BILBOT E.	X			X			X			X			X		
9	AMBLARD S.	X			X			X			X			X		
10	LAMBERT C.	X			X			X			X			X		
11	BAROTEAUX A.	X			X			X			X			X		
12	CASANOVA G.	X			X			X			X			X		
13	GEAY M.C	X			X			X			X			X		
14	JAVELAS T.	X			X			X			X			X		
15	NOVARO D.	X			X			X			X			X		
16	LUQUES E.	X			X			X			X			X		
17	MANTONNIER L.	X			X			X			X			X		
18	SORIA N.	X			X			X			X			X		
19	CHEYNEL S.	X			X			X			X			X		
20	DELPONT E.	X			X			X			X			X		
21	VILLIOT D.	X			X			X			X			X		
22	PLANET F.	X			X			X			X			X		
23	SANCHEZ T.															
24	DAMBRINE F.	X			X			X			X			X		
25	COURTHIAL A.	X			X			X			X			X		
26	NIVOT M.	X			X			X			X			X		
27	COLOMB N.	X			X			X			X			X		
28	GIELLY E.	X			X			X			X			X		
29	MUNOZ ALVAREZ J.	X			X			X			X			X		
TOTAL		27			27			27			27			27		

* Ne Prend pas Part au Vote

		Projet d'élimination des eaux claires parasite du réseau d'assainissement collectif rue du Perrier et passage des Quatre Saisons - Approbation du projet et plan de financement			Versement d'un acompte sur la subvention de la ville au Centre Communal d'Action Sociale avant le vote du budget primitif 2024			Convention de partenariat 2024 avec l'association MJC Coluche nomade : programmation culturelle « Humour »			Village de Noël 2024 : Tarification exposants					
N°	NOM	Délib. 5			Délib. 6			Délib. 7			Délib. 8			Délib. 9		
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
1	FAYARD F.	X			X			X			X					
2	MANTONNIER N.	X			X			X			X					
3	CHAVE P.	X			X			X			X					
4	BERNARD E.	X			X			X			X					
5	FAURE J.F	X			X			X			X					
6	VIALLO A.L															
7	CHABERT C	X			X			X			X					
8	BILBOT E.	X			X			X			X					
9	AMBLARD S.	X			X			X			X					
10	LAMBERT C.	X			X			X			X					
11	BAROTEAUX A.	X			X			X			X					
12	CASANOVA G.	X			X			X			X					
13	GEAY M.C	X			X			X			X					
14	JAVELAS T.	X			X			X			X					
15	NOVARO D.	X			X			X			X					
16	LUQUES E.	X			X			X			X					
17	MANTONNIER L.	X			X			X			X					
18	SORIA N.	X			X			X			X					
19	CHEYNEL S.	X			X			X			X					
20	DELPONT E.	X			X			X			X					
21	VILLIOT D.	X			X			X			X					
22	PLANET F.	X			X			X			X					
23	SANCHEZ T.															
24	DAMBRINE F.	X			X			X			X					
25	COURTHIAL A.	X			X			X			X					
26	NIVOT M.	X			X			X			X					
27	COLOMB N.	X			X			X			X					
28	GIELLY E.	X			X			X			X					
29	MUNOZ ALVAREZ J.	X			X			X			X					
TOTAL		27			27			27			27					

* Ne Prend pas Part au Vote

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES ENTRE LE 30/01/2024 ET LE 04/03/2024				
N° enregistrement	Date de la décision	Thème	Descriptif	Date publication
DEC2024010	24/01/2024	Convention	Le Maire est autorisé à signer la convention avec l'association Histoire eet Mémoires Livronnaises représentée par Madame LUQUES, Présidente, pour l'utilisation de la salle communément appelée salle de la chapelle, située 5 Rue de la chapelle, mise à disposition pour une durée d'un an. La convention pourra être renouvelée chaque année en accord avec les deux parties. Pour cette mise à disposition, aucune indemnité d'occupation ne sera demandée. La convention définit les conditions d'utilisation des locaux.	27/02/2024
DEC2024011	31/01/2024	Convention	Le Maire est autorisé à signer la convention de formation dispensée par l'organisme de formation ANDES pour un montant de 300,00 € TTC, trois cents euros. Les éléments techniques et financiers sont définis dans la convention.	05/02/2024
DEC2024012	05/02/2024	Contrat	Le Maire est autorisé à signer le contrat avec Les Cocottes Productions pour sa prestation, Salle Simone Signoret, Commune de Livron-sur-Drôme le 8 mars 2024. Elles présenteront le spectacle « Talons Aiguilles et Poll aux Pattes ». Le montant total de la prestation s'élève à 2.637,50 euros TTC.	09/02/2024
DEC2024013	13/02/2024	Convention	Le Maire est autorisé à signer la convention avec le centre de formation cynophile de la vallée du Rhône, représenté par Monsieur Sébastien FELL pour des exercices de recherche de personnes. Pour la mise à disposition des différents parcs, de l'ensemble de la commune et de ses hameaux, aucune indemnité d'occupation ne sera demandée. La convention définit les conditions d'utilisation des parcs et du territoire de la commune mis à disposition ainsi que les conditions d'exercice en journée dans les rues de la ville.	21/02/2024
DEC2024014	14/02/2024	Convention	Le Maire est autorisé à signer la CONVENTION DE PARTENARIAT SAISON 2023-2024 entre la Fédération des Oeuvres Laïques de la Drôme et la Mairie de Livron pour l'organisation de deux représentations d'un spectacle dans le cadre du festival Danse au fil d'avril le vendredi 19 avril 2024 et deux ateliers de 2h chacun le jeudi 18 avril 2024. Le montant de la contribution financière de la Mairie de Livron s'élève à 5 068 € TTC. Les éléments techniques et financiers sont définis dans la convention.	21/02/2024
DEC2024015	19/02/2024	Convention	Le Maire est autorisé à signer la convention pour mise à disposition, d'une antenne relais et du réseau radio électrique avec la commune de Loriol-sur-Drôme et pour les besoins des polices municipales de Livron et Loriol. Les éléments techniques et financiers sont définis dans la convention.	27/02/2024
DEC2024016	16/02/2024	Contentieux	VU les travaux sans autorisation réalisés par Monsieur VERNET Vincent sur le terrain cadastré ZM 222 sis 242 chemin du Puits neuf constatés par procès-verbal du 5 octobre 2020, CONSIDERANT que certains travaux ne peuvent être régularisés, les autorisations d'urbanisme ayant été refusées, VU le jugement du Tribunal Correctionnel de Valence en date du 17 novembre 2022, CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune d'interjeter appel de cette décision et de se faire représenter à cette audience, Le Maire est autorisé à intenter toute action en justice et à défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action visée dans les considérants ci-dessus. Le Maire donne tous pouvoirs à Maître BARD, Avocat, 39 avenue Félix Faure 26000 VALENCE ou l'un des membres de la SELARL BARD, pour le représenter à l'audience du 11 mars 2024 à 14h00 devant la Cour d'Appel de Grenoble, dans le cadre de l'action en justice ci-dessus visée.	19/02/2024
DEC2024017	19/02/2024	Contrat	Le Maire est autorisé à signer un contrat de maintenance des équipements vidéo, son, lumière et tableaux numériques des divers bâtiments communaux, pour un montant de 6 277 € HT, soit 7 532,40 € TTC pour l'année 2024. Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.	21/02/2024
DEC2024018	27/02/2024	Marché	Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 2 avec la SAS CABINET D'ETUDES MARC MERLIN, pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de dévoilement des réseaux humides dans le cadre de la déviation RN7 Livron-Loriol, pour un montant de 110 000,00 € HT	29/02/2024
DEC2024019	29/02/2024	Convention	Le Maire est autorisé à signer une convention d'une durée de 3 ans prenant effet au 1er mars 2024 passée avec l'association DIACONAT PROTESTANT pour l'occupation de deux logements situés au 2 rue des Nénuphars. Elle prévoit un loyer mensuel de 474,57 euros par appartement révisable annuellement à échéance.	29/02/2024